

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 974-249740101-20250411-2025_025_BC_8-DE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 avril 2025

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de présents : 9
Nombre de représentés : 4
Nombre d'absents : 3

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2025_025_BC_8
Adhésion à l'ANETT (Association
Nationale des Élus des Territoires
Touristiques)

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad OMARJEE - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Henry HIPPOLYTE - M. Fayzal AHMED-VALI - M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE - M. Christophe DAMBREVILLE

Nombre de votants : 13

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

Mme Huguette BELLO - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Laetitia LEBRETON

NOTA :

Le Président certifie que :

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

- la convocation a été faite le :
1 avril 2025

- date d'affichage et de publication de la
liste des délibérations au plus tard le
14/04/2025

Mme Mélissa COUSIN procuration à Mme Mireille MOREL-COIANIZ -
Mme Vanessa MIRANVILLE procuration à M. Christophe DAMBREVILLE
- M. Olivier HOARAU procuration à M. Henry HIPPOLYTE - M. Bruno
DOMEN procuration à M. Philippe LUCAS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 7 AVRIL 2025

AFFAIRE N°2025 025 BC 8 : ADHÉSION À L'ANETT (ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS DES TERRITOIRES TOURISTIQUES)

Le Président de séance expose :

I - Contexte

Le tourisme représente un des piliers majeurs de l'économie de l'Ouest, avec plus de la moitié des établissements touristiques de l'Île, près de 1800 prestataires touristiques, 4950 emplois et 3 ports de plaisance. S'appuyant sur un cadre de vie agréable, sur un patrimoine culturel riche, des paysages exceptionnels, une vaste zone balnéaire, une ouverture sur la mer et des zones protégées, ce secteur transversal par essence est aujourd'hui au carrefour de plusieurs enjeux.

Au regard de la fréquentation touristique de l'Ouest et de l'impact de cette dernière sur les espaces naturels et notre territoire, le Territoire de l'Ouest souhaite passer d'une économie touristique traditionnelle à une économie touristique durable et résiliente. Cet objectif répond à la fois aux enjeux de la transition écologique, d'équilibre territorial et d'ancrage face à une demande locale particulièrement soutenue. Ce développement vise à conforter la place de leader du Territoire de l'Ouest en matière touristique sur l'île et se veut être durable, équilibré sur tout le territoire, adapté à nos particularités et en adéquation avec nos capacités foncières.

L'adhésion à l'Association Nationale des Elus des Territoires Touristique constitue un outil supplémentaire pour aider à la mise en œuvre de la stratégie de développement touristique durable et résiliente du Territoire de l'Ouest.

II - Présentation de l'ANETT

Créée en 1930, l'Association Nationale des Elus des Territoires Touristiques est la seule à fédérer, au plan national, les élus œuvrant en faveur du tourisme et regroupe plus de 900 membres : Maires, Présidents d'EPCI, Présidents de Conseils régionaux, Présidents de Conseils départementaux, Députés et Sénateurs.

L'ANETT a pour vocation de rassembler tous les territoires touristiques de notre pays avec leurs spécificités géographiques (littoral, thermal, montagne, outre-mer, rural et urbain).

Comptant aujourd'hui près de 950 membres, l'Association a pour objet essentiel d'assurer une liaison permanente avec les pouvoirs publics, dont elle est devenue le partenaire privilégié, et d'aider au développement du potentiel touristique des communes. Elle veille en liaison avec le Gouvernement, au maintien de la capacité d'action des budgets des communes touristiques.

Ses services :

L'Association Nationale des Elus des Territoires Touristiques est active dans de nombreux domaines :

- L'étude au point de vue économique, administratif, juridique et financier, des questions intéressant spécialement les territoires touristiques ;
- Le développement des relations avec les groupements et organismes nationaux et internationaux répondant aux mêmes préoccupations ainsi que la représentation institutionnelle auprès de ces groupements et organismes...
- La défense et la promotion, auprès des pouvoirs publics, des intérêts spécifiques des territoires touristiques.

Elle est l'interlocutrice privilégiée des ministères et siège au Conseil Interministériel du Tourisme.

Elle permet à ses adhérents de bénéficier d'expertise et de conseils sur de nombreux sujets qui intéressent ses adhérents : toutes les questions relatives au classement en station de tourisme, la dénomination de commune touristique ou toutes questions liées au tourisme comme le financement, la taxe de séjour, etc.

Des travaux communs sont réalisés avec l'Association des Maires de France, mais également avec la Direction Générale des Entreprises, la Direction Générale des Collectivités Locales, le Ministère de l'économie, le Ministère des finances...

6 commissions (dont une dédiée à l'outre mer) sont mises en place avec des travaux dédiés :

- casinos,
- tourisme durable
- outre-mer
- patrimoine
- hébergements touristiques
- tourisme innovant.

III - Intérêt d'une adhésion du Territoire de l'Ouest à l'ANETT

Le Territoire de l'Ouest pourra ainsi bénéficier de l'ensemble des services décrits ci-dessus. Dans ce cadre, l'adhésion à l'association sera bénéfique à la mise en place des stratégies touristiques du Territoire de l'Ouest, à la défense des intérêts intercommunaux et des communes classées de notre territoire.

Pour mémoire, le Territoire de l'ouest accompagne les communes dans leur démarche de classement à travers la préparation des dossiers de candidature et leur dépôt : 2 communes ont ainsi obtenu la dénomination commune touristique (Saint-Leu et la Possession), Saint-Paul a vu son classement en station de tourisme renouvelé en 2018, et le Territoire de l'Ouest a déposé fin 2024 la demande de dénomination en commune touristique pour Trois Bassins, en cours d'instruction par la Préfecture.

Cela constituera également un appui face aux enjeux de plus en plus complexes du développement des territoires dans un contexte de développement raisonné, de pression urbaine, de forte fréquentation touristique et d'évolution des pratiques.

IV - Modalités d'adhésion à l'ANETT

Le dossier de demande d'adhésion sera élaboré et soumis par les services du Territoire de l'Ouest suite à la validation de l'adhésion par la présente délibération.

Les adhérents doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle. Pour les EPCI et Offices de Tourisme Intercommunaux la cotisation annuelle est calculée de la façon suivante :

Pour les EPCI et Offices de Tourisme Intercommunaux la cotisation annuelle est calculée de la façon suivante :

1°) L'EPCI ou l'Office de Tourisme Intercommunal regroupe la totalité des communes adhérentes à l'association : la cotisation des EPCI s'élève à la somme des cotisations des Communes adhérentes à l'association.

2°) L'EPCI ou l'Office de Tourisme Intercommunal ne regroupe pas en totalité de communes adhérentes à l'association :

Taille de l'EPCI :

. Jusqu'à 39 999 habitants	0,114 € / habitant
. 40 000 à 59 999 habitants	4 816 €
. 60 000 à 79 999 habitants	5 045 €
. 80 000 à 99 999 habitants	5 275 €
. + de 100 000 habitants	5 733 €

Dans le cas précis du Territoire de l'Ouest, seule la commune de Saint-Paul est adhérente. Ainsi, la cotisation annuelle s'élève à 5 733€.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 19/03/2025.

A reçu un avis favorable en Commission Economie, Tourisme, Culture et Politique de la Ville du 18/03/2025.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,**

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le



ID : 974-249740101-20250411-2025_025_BC_8-DE

- **VALIDER l'adhésion à l'Association Nationale des Elus des Territoires Touristiques**
- **AUTORISER le Président à demander l'adhésion de l'EPCI à l'Association Nationale des Elus des Territoires Touristiques et à verser annuellement la cotisation selon les barèmes en vigueur,**
- **AUTORISER le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Daniel PAUSE
5ème Vice-Président